

COUT RESIDUEL⁽¹⁾ D'UN SALARIE (A la charge du club par an)

(Source Site DLA Sport)

ANNEE \ DISPOSITIF		Contrat de droit commun		Emploi CCNS			Parcours Emploi Compétences		Fafa	Service Civique
		24h	35h	24h	35h	Citoyen du sport (35h)	24h	35h	35h	24h
1er année	Groupe 1 CCNS ⁽²⁾	14 500 €	20 000 €	6 000 €	8 000 €	2 000 €	9 500 €	13 000 €	10 000 €	120 €
	Groupe 3 CCNS	17 000 €	24 000 €	9 000 €	12 000 €	6 000 €	11 500 €	16 000 €	14 000 €	
2ème année	Groupe 1 CCNS	15 000 €	20 500 €	7 500 €	10 500 €	2 500 €	9 500 €	14 000 €	12 500 €	
	Groupe 3 CCNS	17 500 €	24 500 €	10 500 €	14 500 €	6 500 €	12 000 €	17 000 €	16 500 €	
3ème année	Groupe 1 CCNS	15 000 €	21 000 €	10 000 €	13 500 €	3 000 €		14 000 €	18 000 €	
	Groupe 3 CCNS	18 000 €	25 000 €	12 500 €	17 500 €	7 000 €		16 500 €	20 500 €	
4ème année	Groupe 1 CCNS	15 500 €	21 500 €	13 000 €	18 500 €			16 500 €		
	Groupe 3 CCNS	18 000 €	25 500 €	14 500 €	20 500 €					
5ème année	Groupe 1 CCNS	16 000 €	22 500 €							
	Groupe 3 CCNS	18 500 €	26 000 €							

ANNEE \ DISPOSITIF		Contrat Apprentissage		
		Moins 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1er apprenti ou Apprenti Suppl.	1ere année	-3 500 €	4 000 €	6 500 €
	2eme année	6 000 €	8 000 €	10 500 €
Nouvel apprenti dans la même année	1ere année	-2 500 €	5 000 €	7 500 €
	2eme année	6 000 €	8 000 €	10 500 €

Niveau de formation	Contrat de Professionnalisation	
	Moins 21 ans	21-25 ans
< Bac Pro	9 000 €	12 000 €
>= Bac Pro	11 000 €	14 000 €

ANNEE \ DISPOSITIF		Auto Entrepreneur (Avec charges)			
		24h	35h	24h (Accre)	35h (Accre)
1er année	Groupe 1 CCNS ⁽²⁾	11 500 €	17 000 €	10 500 €	15 000 €
	Groupe 3 CCNS	13 000 €	19 000 €	11 500 €	16 500 €
2ème année	Groupe 1 CCNS	12 000 €	17 000 €	11 000 €	15 500 €
	Groupe 3 CCNS	13 500 €	19 000 €	12 000 €	17 500 €
3ème année	Groupe 1 CCNS	12 000 €	17 000 €	11 500 €	16 500 €
	Groupe 3 CCNS	13 500 €	19 500 €	13 000 €	18 500 €
4ème année	Groupe 1 CCNS	12 000 €	17 500 €	12 000 €	17 500 €
	Groupe 3 CCNS	13 500 €	19 500 €	13 500 €	19 500 €

(1) Coût restant à la charge du club en tenant compte des allègements de charges en tenant compte de la loi Fillon et du dispositif choisi

(2) Groupe correspondant à la Convention Collective Nationale du Sport. Groupe 1 = Niveau le plus bas, Groupe 3 = Technicien (diplôme professionnel)

Toutes ces informations sont données à titre purement indicatif. Ce tableau a pour objet d'évaluer le coût d'un emploi. Les résultats présentés constituent des estimations (certaines charges spécifiques ainsi que l'indemnité de précarité en cas de CDD, par exemple, ne sont pas prises en compte) destinées à aider les clubs dans leur décision.